

Rappel des Règles pour

Habilitation des MAITRES DE STAGE

- **CONTROLE QUALITE SATISFAISANT**
- **HEURES ANNUELLES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
(faites par le CAC et par les collaborateurs)
selon les dernières déclarations d'activité au moins égales à 200 heures pour obtenir l'agrément d'un stagiaire.
- **RESPECT DES OBLIGATIONS DECLARATIVES**
(cotisations, déclarations d'Activité, déclarations de formations)
- **ATTESTATION D'HABILITATION A DEMANDER POUR TOUT STAGIAIRE**
à joindre au dossier que le stagiaire envoie à l'Ordre des Experts Comptables.

Rappel

- **COMMISSARIAT AUX COMPTES SUFFISANT**

Pour faire respecter au stagiaire 200 h d'audit sur 3 ans.